



*"Al povero non manca l'intelligenza,
ma solo l'opportunità"*

CODE D'ETHIQUE et de COMPORTEMENT

DE

INCONTRO FRA I POPOLI

approuvé par l'Assemblée ordinaire des membres le 26 juillet 2021

A. Finalité et champ d'application

- ✚ Le présent code rassemble et réunit les principes et valeurs et les règles qui caractérisent l'action de Incontro fra i Popoli et la conduite de tout le personnel, qu'il soit cadre ou non, de Incontro fra i Popoli elle-même.
- ✚ Dans la mesure où cela est compatible, les obligations de conduite prévues par le présent code s'appliquent également aux collaborateurs ou consultants d'Incontro fra i Popoli avec tout type de contrat et de mission et pour quelque titre, ainsi qu'aux entreprises fournisseuses des biens ou des services ou effectuant des travaux en faveur d'Incontro fra i Popoli, afin d'assurer un service responsable, et à l'écoute des besoins de toutes les institutions et personnes impliquées et affectées par le fonctionnement de l'association.
- ✚ La force de ce code réside avant tout dans la prise de conscience de la valeur de ces règles et dans le partage par ses destinataires des principes éthiques constitutionnels de diligence, de loyauté, d'impartialité, de souci de l'intérêt individuel et collectif et de transparence.
- ✚ Incontro fra i Popoli, de même qu'elle exige des destinataires du Code qu'ils se comportent conformément aux exigences contenues dans le présent document, elle demande, dans le respect du principe de réciprocité, que les tiers agissent à son égard selon des règles inspirées par des comportements éthiques similaires.

B. Les aspirations basilaires de Incontro fra i Popoli

VISION

Dans toute relation humaine, la priorité est donnée à la solidarité (« empathie » envers toute autre personne), à la coopération (« travailler ensemble » pour un bien commun), au partage (« tout est mis en commun et personne n'est dans le besoin »).

MISSION

- Accompagner et soutenir le rétablissement du protagonisme des populations marginalisées, en particulier de leurs groupes sociaux les plus faibles.
- Promouvoir une culture de paix et de solidarité dans la société locale et globale.

PHILOSOPHIE DE LA PRÉSENCE DANS LES PAYS TIERS

Incontro fra i Popoli fonde sa présence auprès d'autres pays et autres peuples sur le « partenariat égalitaire » avec les meilleurs expressions de la société locale, en partant de l'idée que la « coopération internationale » se réalise dans un scénario où personne ne doit aider personne, mais tous s'aident réciproquement ; personne n'est supérieur à personne, mais tous coopèrent au même niveau ; personne ne sait plus que les autres, mais chacun a à donner et recevoir. Donc : échange entre cultures, collaboration paritaire entre sociétés civiles, osmose de valeurs, des ressources humaines, des moyens techniques et financiers.

Chaque intervention de collaboration visant à la croissance d'un autre pays, d'un autre peuple, génère du développement seulement si elle est conçue et gérée en premier lieu par les bénéficiaires, et si elle ne vise pas

Incontro fra i Popoli - ONG onlus

Sede operativa: Contrà Corte Tosoni, 99 - 35013 Cittadella (PD) - Italia

Tel/fax: 049.597.53.38 Cel: 335.836.70.12

E-mail: info@incontrofraipopoli.it CF: 92045040281

www.incontrofraipopoli.it





*"Al povero non manca l'intelligenza,
ma solo l'opportunità"*

à résoudre des problèmes, mais à faciliter les processus, à partir d'inputs endogènes et d'innovations insérées dans les savoirs locaux, main dans la main avec la société civile, visant à l'équité sociale, la croissance économique, la durabilité environnementale, le bien-être physique, mental et social.

PHILOSOPHIE DE LA PRÉSENCE EN ITALIE

La coopération internationale n'est pas complète si elle n'opère pas en tant que balancier, c'est-à-dire si elle n'agit pas dans son pays pendant qu'elle tend la main à d'autres pays, avec des propositions et des inputs de sensibilisation, d'information, d'éducation à la citoyenneté mondiale, adressés en particulier aux nouvelles générations.

C'est un devoir de faire connaître aux jeunes et en général à la population des pays occidentaux, les interrelations et les interdépendances entre les peuples, de franchir les frontières de sa propre culture, de percevoir les limites de l'information courante, de découvrir la positivité de la diversité, de saisir les aspects positifs des autres cultures, de stimuler l'esprit critique, de connaître les expressions de la société civile auprès desquelles devenir acteurs de changements positifs, d'offrir des opportunités d'engagement, dès la jeunesse, dans les processus décisionnels de construction d'une société conviviale.

C. Principes, valeurs et règles principales à Incontro fra i Popoli

- ✚ Chaque membre de Incontro fra i Popoli s'inspire à la sobriété et se rend disponible au partage, dans un esprit de solidarité envers ceux qui se trouvent contraints à une existence plus difficile que la sienne, puisque le point de référence est : les derniers de l'humanité.
- ✚ De même pour l'association Incontro fra i Popoli en tant qu'institution : ses choix et son teneur de vie et de fonctionnement sont marqués par la sobriété et l'éthique.
- ✚ Incontro fra i Popoli soigne continuellement les équilibres entre : idéalité et management, éthique et efficience, cœur et cerveau, sentiment et intellect.
- ✚ Les cinq mots clés de la vie opérationnelle de l'association sont : efficience, efficacité, durabilité, impact (visible et invisible), prophétisme (c'est-à-dire message éthique présent dans chaque action).
- ✚ Dans le choix de ses sponsors, partenaires, collaborateurs, parties prenantes, Incontro fra i Popoli fait d'abord une analyse de l'éthique de chacun et ensuite opère son choix de collaboration.
- ✚ Les six axiomes clés de la coopération internationale de l'association sont : approche holistique, valorisation des différences, rapports paritaires, échanges/osmose, élimination des causes, priorité aux marginalisés.
- ✚ Le gradient des objectifs de la coopération internationale alternative vécue par l'association est : améliorer la qualité de la vie ; accroître l'exigence de qualité de la vie ; diffuser la conscience du manque/privation d'opportunités ; inoculer l'intérêt pour la connaissance des causes du manque/privation d'opportunités ; capter, promouvoir, renforcer et épanouir les instances de résilience.
- ✚ Une approche de partenariat paritaire est mise en œuvre à l'égard de tout partenaire, avec les caractéristiques suivantes : même vision et mission similaire, échange continu, estime et confiance, relation de familiarité, continuité des relations, égalité des pouvoirs, transparence et réciprocité, partage des compétences et des responsabilités, osmose culturelle, humaine, technique et financière.
- ✚ Dans la coopération internationale, les approches caritatives et assistancielles sont limitées aux cas d'urgence, l'approche participative (les bénéficiaires sont co-acteurs) n'est mise en œuvre que lorsqu'il y a une carence de société civile locale organisée, l'approche émancipative (les bénéficiaires sont protagonistes et co-acteurs) est la pratique courante.
- ✚ Tout ce qui parvient à l'association comme offres libres et dons, est entièrement destiné à soutenir son œuvre humanitaire, à l'exception de la part nécessaire à la gestion et aux initiatives de sensibilisation ; cette part n'est jamais supérieure à 20% (elle est actuellement de 15%).

Incontro fra i Popoli - ONG onlus

Sede operativa: Contrà Corte Tosoni, 99 - 35013 Cittadella (PD) - Italia
Tel/fax: 049.597.53.38 Cel: 335.836.70.12
E-mail: info@incontrofraipopoli.it CF: 92045040281

www.incontrofraipopoli.it





*"Al povero non manca l'intelligenza,
ma solo l'opportunità"*

- ✚ Comme Incontro fra i Popoli est une association fondée sur le volontariat, son personnel opérationnel n'est pas un groupe d'employés qui offrent peut-être généreusement un service bénévole, mais un groupe de personnes motivées auxquelles peut être reconnue une rémunération.
- ✚ L'écart de rémunération entre les employés rémunérés n'est jamais supérieur à 8, sous réserve de la contextualisation aux différentes situations historiques, géographiques et de coût de la vie.

D. Praxis générale

- ✚ Incontro fra i Popoli accorde une attention particulière à la prévention et à la sanction de tout acte qui offense la dignité de la personne humaine, en suivant - avant tout - les exigences du Code de conduite pour la prévention et la lutte contre le harcèlement, les abus et l'exploitation sexuels (Code PSEAH) et pour la prévention et la lutte contre le *mobbing*, qui font partie intégrante du présent code. Dans l'attente de l'adoption de son propre code de conduite pour la prévention et la lutte contre le *mobbing*, Incontro fra i Popoli se réfère au code de conduite pour la prévention et la lutte contre le *mobbing* du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale (ci-après dénommé "MAECI").
- ✚ Incontro fra i Popoli veille à ce que toute diversité ne fasse pas l'objet de moqueries ou de discriminations, que ce soit au sein du personnel ou à l'égard des bénéficiaires, et ne constitue pas non plus un obstacle au plein épanouissement des compétences professionnelles et à l'évolution des perspectives de carrière des salariés.
- ✚ Incontro fra i Popoli accorde une attention particulière à la création et à la gestion d'environnements et de lieux de travail adéquates du point de vue de la sécurité et de la santé des employés et de ceux qui y ont accès, conformément à la législation nationale et internationale en la matière.

E. Conflit d'intérêts

- ✚ Le personnel s'abstiendra par précaution de participer à l'adoption de décisions ou d'activités susceptibles de mettre en cause ses propres intérêts, ou ceux de ses parents, apparentés au deuxième degré, de son conjoint ou concubin, ou des personnes avec lesquelles il a des relations habituelles, ou des personnes ou organisations avec lesquelles lui-même ou son conjoint ont des poursuites en cours, une inimitié grave ou des relations de crédit ou de dettes importantes, ou de sujets ou d'organismes dont il est tuteur, curateur, procureur ou agent, ou d'organismes, d'associations, même non reconnus, de comités, de sociétés ou d'établissements dont il est directeur ou gérant ou gérant. Le personnel s'abstient dans tous les autres cas où il existe des raisons sérieuses de commodité.

F. Prévention de la corruption

- ✚ Le personnel maintient un comportement pleinement conforme à la législation en matière de prévention de la corruption et, sans préjudice de l'obligation de dénonciation aux autorités judiciaires, signale à son supérieur hiérarchique toute situation répréhensible dont il a connaissance.
1. Le personnel notifie à son supérieur hiérarchique l'existence de mesures prises à son encontre de démarrage de poursuites pénales ou disciplinaires pour des faits de corruption.

G. Confidentialité

- ✚ Incontro fra i Popoli assure la confidentialité des informations et des données personnelles objet de traitement et la protection des informations acquises dans l'exercice de ses fonctions institutionnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données personnelles (*General Data Protection Regulation* - GDPR) et au d.lgs. 30 juin 2003, n° 196 et ss.mm et ii., afin d'éviter qu'elles ne soient utilisées à des fins différentes ou contraires à la loi ou telles que dommages à Incontro fra i Popoli.
- ✚ Le personnel est tenu de ne pas utiliser les informations confidentielles à des fins qui ne sont pas strictement liées à l'exercice de son travail et de faire preuve de diligence et d'attention raisonnables dans l'utilisation des informations afin d'éviter leur divulgation par inadvertance.

Incontro fra i Popoli - ONG onlus

Sede operativa: Contrà Corte Tosoni, 99 - 35013 Cittadella (PD) - Italia
Tel/fax: 049.597.53.38 Cel: 335.836.70.12
E-mail: info@incontrofraipopoli.it CF: 92045040281

www.incontrofraipopoli.it





*"Al povero non manca l'intelligenza,
ma solo l'opportunità"*

- ✚ Le personnel est tenu de ne pas divulguer les « informations privilégiées », c'est-à-dire d'informations de contenu déterminé, pas accessibles au public, se rapportant à des activités, à des décisions à prendre et à des mesures relatives à des procédures en cours, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'Incontro fra i Popoli, et de nature telles qui peuvent influencer de manière significative le comportement si elles sont diffusées de manière irrégulière ou avant leur publication ou leur communication officielle ou formelle, créant ainsi des positions d'avantage impropre.

H. Protection de l'image de Incontro fra i Popoli

- ✚ Même en dehors de l'environnement et des horaires de travail, le personnel opérationnel (rémunéré et bienveillant) n'adopte pas de comportement qui pourraient affecter les intérêts de Incontro fra i Popoli ou nuire son image.
- ✚ Dans ses relations avec ses collègues et avec les tiers, en Italie et à l'étranger, le personnel assure la maximale collaboration dans le respect des postes et des rôles occupés et inspire leur conduite à des normes de conduite appropriées compatibles avec les devoirs et les fonctions du bureau et avec la protection de l'image de l'Incontro fra i Popoli et du Pays à l'étranger, évitant les attitudes et les comportements qui pourraient perturber le climat nécessaire de sérénité et d'harmonie au sein des services. Le personnel en poste à l'étranger doit particulièrement inspirer leur conduite, tant en privé, qu'en bureau et en public, aux principes les plus stricts de discipline, d'honneur, d'équité et de bienséance imposés par les charges accrues découlant de leurs propres fonctions représentatives et de celles du bureau auquel ils appartiennent, ainsi que par le respect des lois et coutumes locales.
- ✚ Le personnel s'abstiendra de rendre publics, par quelque moyen que ce soit, y compris le *web* ou les *réseaux sociaux*, les *blogs* ou les *forums*, les commentaires, les informations et/ou les photos/vidéos/audios susceptibles de nuire à l'image de Incontro fra i Popoli, à l'honorabilité des collègues, ainsi qu'à la vie privée ou à la dignité des personnes.

I. Rapports avec autres OSC, partenaires, bénéficiaires

- ✚ Le personnel établit une relation avec les partenaires et les bénéficiaires, les citoyens italiens et étrangers, basée sur l'équité et la courtoisie, qui tient également compte adéquatement des différences culturelles afin d'éviter comportements qui pourraient être interprétés comme intolérants ou discriminatoires.
- ✚ Incontro fra i Popoli se comporte correctement et loyalement dans toutes les activités de l'organisation, notamment dans les situations de concurrence potentielle avec toutes les autres associations, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des ressources humaines.

J. Transparence et communication

- ✚ Reconnaisant la nécessité de rendre compte de ses activités, tant sur le plan financier qu'en termes d'efficacité des interventions, Incontro fra i Popoli garantit une gestion transparente envers : membres, bénévoles, sympathisants, utilisateurs de ses initiatives en Italie et à l'étranger, parties prenantes, institutions parraines, partenaires.
- ✚ Dans les activités de collecte de fonds, les donateurs ont toujours le droit d'être informés des objectifs du projet, de la mission de l'organisation et de l'utilisation des dons.
- ✚ Incontro fra i Popoli est doté d'une organisation qui lui permet de distinguer clairement les tâches, les responsabilités et les processus de prise de décision, opérationnels et de contrôle en fonction de la taille de sa structure.
- ✚ Une information adéquate concernant le travail de l'association est toujours garantie, dans le respect de la vie privée, à toutes les parties prenantes de référence : financiers, donateurs, sympathisants, partenaires..., en fournissant des informations véridiques et en préservant le respect de la dignité de chaque personne ;
- ✚ Dans les activités de communication et de sensibilisation, ainsi que dans les campagnes de collecte de fonds, la connaissance objective et la réalité des pays/peuples/personnes objet de l'intervention sont

Incontro fra i Popoli - ONG onlus

Sede operativa: Contrà Corte Tosoni, 99 - 35013 Cittadella (PD) - Italia
Tel/fax: 049.597.53.38 Cel: 335.836.70.12
E-mail: info@incontrofraipopoli.it CF: 92045040281

www.incontrofraipopoli.it





*"Al povero non manca l'intelligenza,
ma solo l'opportunità"*

toujours prises en charge, sans discrimination de genre, de race, de religion, et sans utiliser de manière déformée - à des fins de ses propres initiatives - les informations et les images spécifiquement collectées.

- + Incontro fra i Popoli reste ouvert et disponible aux confrontations envers son socle social et envers tout autre acteur impliqué, dans le respect de sa « policy » et des modalités de réalisation de ses interventions.
- + Une communication adéquate est prise en charge et maintenue à l'interne avec les membres, les sympathisants, les collaborateurs et les bénévoles, en communiquant les stratégies, les programmes et toute information utile pour une participation efficace et le développement de la vie de l'association.

K. Gestion des ressources financiers et humaines

- + Sans préjudice de l'obligation de rendre compte des ressources publiques et privées qui lui sont allouées, conformément à la réglementation en vigueur, Incontro fra i Popoli s'engage à :
 - a. Mettre en œuvre, en fonction de sa taille, des registres comptables appropriés et transparents, conformes à la réglementation en vigueur et aux éventuelles certifications ;
 - b. Combattre et éliminer les pratiques de corruption et les faveurs illégitimes effectuées au sein de l'association et/ou par des parties extérieures envers l'association.
 - c. Privilégier et valoriser professionnellement les ressources humaines locales, sans aucune discrimination, dans le respect des normes du travail du pays dans lequel ils opèrent, en veillant dans tous les cas au respect des normes internationales de protection du travail ;
 - d. Respecter les droits et protéger la sécurité des employés et des bénévoles ;
 - e. Utiliser du personnel suffisamment motivé et préparé pour les tâches et les objectifs auxquels ils sont destinés ;
 - f. Éviter toute forme de discrimination à l'encontre des collaborateurs, des employés et des bénévoles.

L. Dispositions particulières pour les directeurs/responsables

- + Le directeur/responsable :
 - a. exerce avec diligence les fonctions qui lui incombent sur la base de l'acte de attribution de la mission, poursuit les objectifs assignés et adopte un comportement approprié pour l'exécution de la mission ;
 - b. prend des attitudes loyales et transparentes et adopte un comportement exemplaire et impartial dans ses relations avec les collègues, les collaborateurs et les destinataires de l'action administrative. Le directeur veille également à ce que les ressources affectées à son bureau soient utilisées à des fins exclusivement institutionnelles et, en aucun cas, à des fins personnelles ;
 - c. veille au bien-être organisationnel dans la structure dont il a la charge, en encourageant l'établissement de relations cordiales et respectueuses entre les collaborateurs, prend des initiatives visant à la diffusion de l'information, à la formation et à la mise à jour du personnel, à l'inclusion et à la valorisation des différences de sexe, d'âge et de conditions personnelles ;
 - d. attribue les tâches sur la base d'une répartition équitable de la charge de travail, en tenant compte des compétences, des attitudes et du professionnalisme du personnel à sa disposition. Le directeur/manager attribue des tâches supplémentaires sur la base du professionnalisme et, dans la mesure du possible, selon des critères de rotation ;
 - e. prend rapidement les initiatives nécessaires s'il a connaissance d'une infraction ;
 - f. évite, dans la limite de ses possibilités, la diffusion de fausses nouvelles relatives à l'organisation et aux activités de l'association, ainsi qu'au personnel ;
 - g. favorise la diffusion des connaissances sur les bonnes pratiques et les bons exemples afin de renforcer le sentiment de confiance vers Incontro fra i Popoli.

M. Formes publicitaires et sources complémentaires du bilan

- + Sont interdites les formes de publicité préjudiciables à l'image de l'Italie et de Incontro fra i Popoli : de nature politique, syndicale, sectaire ou religieuse ; caractérisés par des messages obscènes, offensants, fanatiques ou racistes, ou dont le contenu est en contradiction avec les règles impératives ; susceptibles

Incontro fra i Popoli - ONG onlus

Sede operativa: Contrà Corte Tosoni, 99 - 35013 Cittadella (PD) - Italia
Tel/fax: 049.597.53.38 Cel: 335.836.70.12
E-mail: info@incontrofraipopoli.it CF: 92045040281

www.incontrofraipopoli.it





*"Al povero non manca l'intelligenza,
ma solo l'opportunità"*

de conflit d'intérêts ; contrairement à des raisons d'opportunisme général, compte tenu également des coutumes et des traditions des pays dans lesquels elle opère.

- Incontro fra i Popoli veille à ce que la nature du donateur de libéralités et de parrainages, ainsi que les activités menées par celui-ci directement ou par l'intermédiaire de sujets contrôlés, ne soient pas en conflit avec sa mission de Incontro fra i Popoli ou préjudiciables à la dignité des personnes et à l'environnement.

N. Respect de l'environnement et de l'écosoutenabilité

- Incontro fra i Popoli assure une organisation du travail et des services respectueuse de l'environnement, favorisant notamment l'épargne énergétique, la dématérialisation des documents, le recyclage des matériaux renouvelables, et d'une manière générale le respect de la règle des 5 R (réduction, réutilisation, recyclage, collecte, valorisation).
- Incontro fra i Popoli s'engage au niveau central et périphérique à promouvoir des normes environnementales plus élevées dans le cadre d'un plan d'action spécifique qui comprend diverses initiatives écologiques. En particulier, Incontro fra i Popoli respecte les exigences en matière de protection de l'environnement, de production et d'élimination des déchets et de la pollution, en respectant et en appliquant toutes les lois et réglementations en vigueur en la matière. Il oriente les achats de biens vers des produits qui garantissent la soutenabilité environnementale du processus de production.
- Le personnel est tenu de maintenir la fonctionnalité et le décorum des environnements, ainsi que d'utiliser des objets, des équipements et des outils exclusivement à des fins de travail et d'adopter des comportements visant à la réduction des déchets et à l'épargne énergétique.

O. Responsabilités à la suite de la violation des obligations du présent Code

- Sans préjudice de toute responsabilité civile, administrative, comptable et pénale régies par la loi, la violation des dispositions du présent code constitue des cas de responsabilité disciplinaire, auxquels s'appliquent les dispositions prévues par la réglementation en vigueur et par la négociation collective pour les différentes catégories de personnel couvertes par le code lui-même. D'une manière générale, et sans préjudice de l'appréciation de cas concrets individuels, les violations des dispositions du présent code correspondent à des infractions aux dispositions disciplinaires prévues par la loi et la négociation collective pour chaque catégorie de personnel Incontro fra i Popoli.
- Ceci est sans préjudice des dispositions de la loi et de la négociation nationale collective relatives à la récidive et aux circonstances atténuantes ou aggravantes.
- Les violations graves ou répétées du code entraîneront l'application des sanctions prévues par la loi.
- En tout état de cause, l'imposition du licenciement n'est pas affectée dans les cas prévus par la loi, les règlements et les conventions collectives.
- La responsabilité résultant de violations du code est régie par les contrats, missions, titres de collaboration, conseils ou tout autre type de relation établis avec Incontro fra i Popoli.

1. Publicité

- Au présent code on donne publicité avec la publication permanente sur le site web d'Incontro fra i Popoli et de tout autre moyen utile pour le partage avec ses *partenaires* des projets de coopération et avec les communautés locales.
- En même temps que la signature du contrat de travail ou, à défaut, l'acte d'attribution de la mission, ou tout autre acte apte à établir une relation de collaboration avec Incontro fra i Popoli, une copie du présent code est remise pour signature.
- Le personnel reçoit des activités de formation sur la transparence et l'intégrité, qui permettent aux employés d'acquérir une connaissance complète du contenu du présent code.

Incontro fra i Popoli - ONG onlus

Sede operativa: Contrà Corte Tosoni, 99 - 35013 Cittadella (PD) - Italia
Tel/fax: 049.597.53.38 Cel: 335.836.70.12
E-mail: info@incontrofraipopoli.it CF: 92045040281

www.incontrofraipopoli.it

